



**BUREAU DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 3 novembre 2020**

# SOMMAIRE

## I) DELIBERATIONS

-Marché de services d'assurances .....	p.03
- Marchés de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du CSP Martial Mitout à Limoges .....	p.06
-Fourniture de titres restaurant et titres services.....	p.08
-Sortie d'actif.....	p.10

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 3 novembre 2020 à 18H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 19 octobre 2020

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0

Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

#### Délibération N° 2020-3-A MARCHES DE SERVICES D'ASSURANCES

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 5

- Contre : 0

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne dispose de différents contrats d'assurance pour une dépense annuelle globale de près de 260 000 €.

Les marchés relatifs à ces prestations arrivant à échéance fin 2020, une nouvelle consultation a été lancée sous forme d'appel d'offres ouvert, afin d'aboutir à la conclusion de marchés pour la période 2021-2025.

La Commission d'Appel d'Offres du SDIS 87, réunie le 3 Novembre 2020, a choisi, par lots, les assureurs suivants :

**Lot N°1 : Assurance « Dommages aux biens et risques annexes » :**

Cabinet RANTY	Compagnie : MMA IARD
Franchise : 700 €, sauf : Dommages électriques, Bris de machine Tous risques informatique et autres matériels, Pertes de denrées en chambres froides : 150 € Dommages aux matériels du SDIS lors des interventions : 150 € Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 € Catastrophes naturelles : Franchise légale	
Taux : 0,32 €/m <sup>2</sup>	
Total Prime annuelle TTC (valeur 2021) : 14 944,68 €	

**Lot N°2 : Assurance « Responsabilité et risques annexes » :**

Cabinet SOFAXIS	Compagnie : SHAM
Offre de base : "Responsabilité générale "	35 451,23 €
Prestations supplémentaires :	

N°1 : Protection juridique Personne Morale	4 511,51 €
N°2 : Protection juridique agents et administrateurs	Sans surprime
<b>Total Prime annuelle TTC (valeur 2021) :</b>	<b>39 962,74 €</b>

**Lot N°3 : Assurance « Flotte automobile et risques annexes » :**

<b>Cabinet ASSURANCES SECURITE</b>	<b>Compagnie : LA SAUVEGARDE - GMF</b>
Offre de base Formule de franchise n° 1	93 003,00 €
Prestations supplémentaires :	
N°1 : Assurance "Marchandises transportées"	Sans surprime
N°2 : Assurance "Auto-mission administrateurs et collaborateur"	12 400,00 €
N°3 : Assurance "Bris de machines échelles"	5 782,00 €
N°4 : Assurance "Navigation"	1 000,00 €
<b>Total Prime annuelle TTC (valeur 2021) :</b>	<b>112 185,00 €</b>

**Lot N°4 : Assurance « Risques statutaires du personnel PATS et SPP » :**

<b>Cabinet FRAND &amp; ASSOCIES</b>	<b>Compagnies : MONCEAU GENERALE ASSURANCES / MONCEAU RETRAITE EPARGNE</b>	
Offre de base	Décès	0,10 %
	Accident du travail - Maladie imputable au service (Limités aux frais médicaux et frais funéraires)	0,68 %
<b>Taux global de cotisation de 0,78 % calculé sur la masse salariale</b>		

**Lot 5 : Assurance « Protection sociale Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) » :**

<b>Cabinet FRAND &amp; ASSOCIES</b>	<b>Compagnie : MONCEAU GENERALE ASSURANCES</b>	
	Prime par SVP	17,45 € TTC
	<b>Prime annuelle TTC (834 sapeurs-pompiers volontaires)</b>	<b>14 553,30 €</b>

Les crédits nécessaires sont prévus aux comptes 6161, 6168 et 6455.

**LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, la délibération N°2020-3-3 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le rapport de M. le Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**AUTORISE**

Le Président à signer les marchés avec les sociétés retenues ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

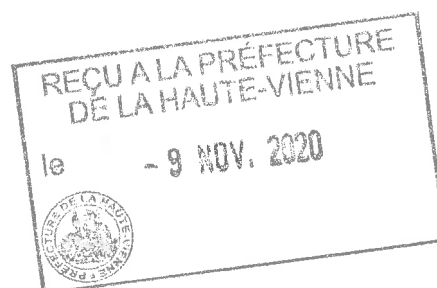
FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

A large, dark, handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre BELLARD".

Pierre BELLARD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 3 novembre 2020 à 18H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 19 octobre 2020

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0

Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

### Délibération N° 2020-3-B MARCHES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DU CSP MARTIAL MITOUT A LIMOGES

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 5
- Contre : 0

Le Centre de Secours Principal de Martial Mitout assure aujourd'hui plus de 4 500 interventions par an. Les bâtiments qui le compose datent du début des années 1970 et ne correspondent plus aux caractéristiques techniques et fonctionnelles requises pour un fonctionnement optimum d'un centre de secours de cette importance. Le Conseil d'Administration du SDIS 87 a donc souhaité qu'une opération de réhabilitation/extension soit réalisée sur ce site

Une consultation a donc été organisée en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension du Centre de Secours Principal de Martial Mitout à Limoges.

Cette consultation a été lancée en procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles R2161-12 à R2161-20 du Code de la Commande Publique.

La commission d'appel d'offres réunie ce jour a choisi de retenir l'offre du Groupement ARCHITECTES ASSOCIES - Monsieur Emmanuel DUTHEILLET de LAMOTHE pour un montant total d'honoraires de 430 100 € HT (valeur 2020), décomposé en :

- 374 900 € HT : Mission de base
- 55 200 € HT : Mission EXE compris Synthèse

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, la délibération N°2020-3-3 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le rapport de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché avec le Groupement ARCHITECTES ASSOCIES – Monsieur Emmanuel DUTHEILLET de LAMOTHE ainsi que tous autres actes relatifs à cette affaire.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

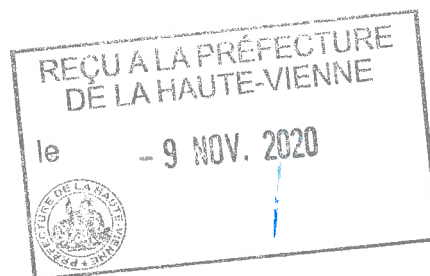
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

*[Signature]*  
Pierre SULLARD



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 3 novembre 2020 à 18H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 19 octobre 2020

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0

Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

### Délibération N° 2020-3-C FOURNITURE DE TITRES RESTAURANT ET TITRES SERVICES

**Ont pris part au vote** : M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI

**Dénombrément suffrages :**

- Pour : 5

- Contre : 0

Dans le cadre de sa politique sociale, le SDIS 87 distribue des titres restaurant d'une valeur de 7 € à ses agents pour une dépense annuelle d'environ de 250 000 €.

D'autre part, le SDIS prend en charge les repas (midi et/ou soir) des personnels en formation lorsque ces dernières sont inscrites au calendrier départemental annuel ou lorsqu'il s'agit de FMFA obligatoire (secours à personne et secours routier) organisées par les centres de secours professionnels ou volontaires. Ces repas sont réglés avec des titres service dont la valeur est de 14 € pour une dépense annuelle d'environ 90 000 €.

Les marchés couvrant ces prestations étant arrivés à échéance, un appel d'offre ouvert a été lancé afin de les renouveler.

Scindées en deux lots séparés, ces prestations feront l'objet d'accords-cadres à bons de commande passés pour une durée de 4 années.

Trois offres ont été déposées, et au terme de leur analyse, la commission d'appel d'offres réunie le 3 novembre a choisi de retenir l'offre de la Société GROUP'UP « Chèque Déjeuner ».

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°2020-3-3 donnant délégation au Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le rapport de M. le Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE

Le Président à signer les accords-cadres avec la Société GROUP'UP « Chèque Déjeuner » ainsi que tous les autres actes relatifs à cette affaire.



La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

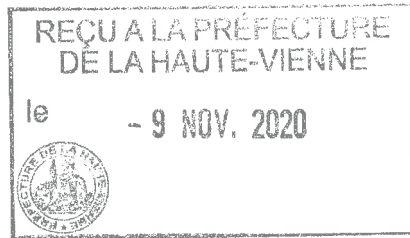
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE - 4 NOV. 2020



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre-Alexandre



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

### SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2020

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni à la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le mardi 3 novembre 2020 à 18H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 19 octobre 2020

Membres en exercice : 5

Membres présents avec voix délibérative : 5

M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI.

Membres absents ayant donné délégation de pouvoir : 0

Membres absents n'ayant pas donné délégation de pouvoir : 0

### Délibération N° 2020-3-D SORTIE D'ACTIF

**Ont pris part au vote :** M. Pierre ALLARD, M. Jean-Claude LEBLOIS, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Guillaume GUERIN, Mme Cherifa TLEMSANI

**Dénombrement suffrages :**

- Pour : 5

- Contre : 0

#### LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction budgétaire et comptable M61,

Vu, la délibération N°2020-3-3 relative aux délégations accordées au Bureau,

Vu, le rapport de M. le Président,

Considérant le renouvellement de l'actif,

Après en avoir délibéré,

#### DECIDE

De retirer de l'actif les biens énumérés ci-après selon le type de sortie indiqué :

LIBELLE	année d'achat	Présent inventaire	imputation	N'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée amort.	VNC
1 MRX PHILIPS	2007	Non			réforme (destruction)	14 915,20 €		- €
CASQUES F1	2002	Oui	21562	20020230	réforme (destruction)	6 024,85 €	10	- €
CASQUES F1	2003	Oui	21562	20030117	réforme (destruction)	12 916,80 €	10	- €
CASQUES F1	2004	Oui	21568	20040217	réforme (destruction)	8 791,96 €	10	- €

CASQUES F2	2002	Oui	2188	20020572	réforme (destruction)	568,25 € <sup>6</sup>	10	- €
30 RANGERS	2003	Oui	2188	20030403	réforme (destruction)	951,49 € <sup>2</sup>	7	- €
3 PANTALONS TRONCONNAGE	2003	Oui	2188	20030421	réforme (destruction)	242,19 €	7	- €
SUR PANTALON TEXTILE	2003	Oui	2188	20030519	réforme (destruction)	234,31 € <sup>14</sup>	7	- €
SUR PANTALON TEXTILE	2003	Oui	2188	20030520	réforme (destruction)	945,03 € <sup>2</sup>	7	- €
RANGERS MULTI USAGE	2003	Oui	2188	20030523	réforme (destruction)	857,85 € <sup>4</sup>	7	- €
PANTALON SP F1	2003	Oui	2188	20030526	réforme (destruction)	614,98 € <sup>7</sup>	2	- €
SUR PANTALON F1	2003	Oui	2188	20030533	réforme (destruction)	846,86 € <sup>2</sup>	7	- €
SURPANTALON TEXTILE	2003	Oui	2188	20030536	réforme (destruction)	687,17 €	7	- €
PANTALON TSI	2017	Oui	21568	20170158	réforme (destruction)	418,64 € <sup>20</sup>	3	- €
ACSI ACQUISITION PROGICIEL	1999	Oui	2051	19990002	réforme (destruction)	597,32 € <sup>15</sup>	10	- €
ACSI ACQUISITION PROGICIEL	1999	Oui	2051	19990003	réforme (destruction)	597,32 € <sup>15</sup>	10	- €
ACSI ACQUISITION PROGICIEL	1999	Oui	2051	19990015	réforme (destruction)	995,53 € <sup>25</sup>	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000001	réforme (destruction)	9 411,73 €	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000002	réforme (destruction)	495,36 €	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000003	réforme (destruction)	5 647,04 €	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000004	réforme (destruction)	297,21 €	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000005	réforme (destruction)	5 647,04 €	10	- €
ACSI-AID COMPUTER	2000	Oui	2051	20000007	réforme (destruction)	297,21 €	10	- €
LOGICIEL MS SQL 2000	2004	Oui	2051	20040006	réforme (destruction)	2 069,08 €	15	- €
SONICWALL SOHO3	2004	Oui	2051	20040009	réforme (destruction)	796,30 €	15	- €
LICENCE TOPO DEPT 87 IGN	2007	Oui	2051	20070254	réforme (destruction)	551,68 € <sup>59</sup>	10	- €
1 Logiciel cartographie	2008	Oui	2051	20080035	réforme (destruction)	4 784,00 €	4	- €
LIBELLE	année d'achat	Présent inventaire	imputation	n°inventaire	type sortie	valeur initiale	durée amort.	VNC
1 licence mp topo	2008	Oui	2051	20080037	réforme (destruction)	5 955,17 €	4	- €
1 licence mp topo	2008	Oui	2051	20080038	réforme (destruction)	5 955,17 €	4	- €
LOGICIELS GEOPOSTEV3 + LOGICIELS GEODATA	2009	Oui	2051	20090008	réforme (destruction)	761,22 € <sup>21</sup>	4	- €
LOGICIEL SYSTEL INTERFACE APPLI SAMU	2009	Oui	2051	20090009	réforme (destruction)	275,60 € <sup>13</sup>	4	- €
POSE GREENPOLE INTERNATIONAL	2000	Oui	21532	20000035	réforme (destruction)	445,96 € <sup>12</sup>	10	- €
3 FLEXIBLES HP +SIFFLET FENZY	2000	Oui	21532	20000036	réforme (destruction)	291,39 €	10	- €
reseau informatique systel	2002	Oui	21538	20020251	réforme (destruction)	321,10 € <sup>564</sup>	15	- €
ANTENNE+COAXIAL POMPIERS N°	1992	Oui	217532	19920006	réforme (destruction)	306,10 €	5	- €
ANTENNE	1997	Oui	217532	19970087	réforme (destruction)	1 719,01 €	3	- €
INSTALLATION TELEPHONIQUE	2000	Oui	217532	20000176	réforme (destruction)	3 546,14 €	3	- €
MOBILIER BUREAU CDT	1993	Oui	21784	19930010	réforme (destruction)	2 513,18 €	3	- €
MEUBLE 4 TIROIRS	1993	Oui	21784	19930011	réforme (destruction)	345,79 €	4	- €
MOBILIER DE BUREAU	1994	Oui	21784	19940009	réforme (destruction)	158,85 € <sup>13</sup>	5	- €
BUREAU MINISTRE ET SIEGE	1994	Oui	21784	19940010	réforme (destruction)	648,00 €	4	- €
MATERIEL DE BUREAU	1994	Oui	21784	19940011	réforme (destruction)	1 353,85 €	4	- €
2 ARMOIRES METALLIQUES	1996	Oui	21784	19960051	réforme	1 067,14	10	- €

					(destruction)	€		- €
BUREAU	1996	Oui	21784	19960059	réforme (destruction)	1 160,39 €	30	- €
BUREAU	1996	Oui	21784	19960061	réforme (destruction)	1 566,23 €	30	- €
BUREAU	1996	Oui	21784	19960062	réforme (destruction)	922,82 €	30	- €
BUREAU	1996	Oui	21784	19960063	réforme (destruction)	1 224,45 €	30	- €
ARMOIRES	1996	Oui	21784	19960064	réforme (destruction)	680,61 €	30	- €
ARMOIRES	1996	Oui	21784	19960065	réforme (destruction)	680,46 €	30	- €
ARMOIRES	1996	Oui	21784	19960066	réforme (destruction)	680,46 €	30	- €
VESTIAIRE INDUSTRI SALISSANTE	1997	Oui	21784	19970090	réforme (destruction)	811,16 €	30	- €
PHOTOCOPIEUR CANON 6521	1997	Oui	21784	19970091	réforme (destruction)	5 927,44 €	30	- €
5 TABLES THORENS 20 CHAISES	1997	Oui	21784	19970099	réforme (destruction)	2 267,68 €	30	- €
MATERIEL BUREAU TECHNIQUE	1998	Oui	21784	19980136	réforme (destruction)	871,85 €	30	- €
BUREAU	1998	Oui	21784	19980141	réforme (destruction)	907,28 €	30	- €
BUREAU	1998	Oui	21784	19980142	réforme (destruction)	907,28 €	30	- €
BUREAU	1998	Oui	21784	19980143	réforme (destruction)	1 504,33 €	30	- €
SIEGES	1999	Oui	21784	19990182	réforme (destruction)	694,80 €	30	- €
SIEGES	1999	Oui	21784	19990183	réforme (destruction)	637,04 €	30	- €
PHOTOCOPIEUR	1999	Oui	21784	19990188	réforme (destruction)	1 101,28 €	30	- €
MEUBLE RANGEMENT PLANS	2000	Oui	21784	20000178	réforme (destruction)	981,78 €	5	- €
BUREAU TABLEAU	2000	Oui	21784	20000187	réforme (destruction)	1 470,51 €	5	- €
BUREAU	2000	Oui	21784	20000188	réforme (destruction)	5 985,72 €	5	- €
SIEGE OPERA	2000	Oui	21784	20000190	réforme (destruction)	598,00 €	5	- €
HOUSSES DE PORTABLE SONY	2005	Oui	2183	20050222	réforme (destruction)	280,94 €	4	- €
PERIFERIQUES INFORMATIQUES	2007	Oui	2183	20070169	réforme (destruction)	0,01 €	4	- €
LIBELLE	année d'achat	Présent inventaire	imputation	n'inventaire	type sortie	valeur initiale	durée amort.	VNC
ROUTER BORNE ACCES SS FIL	2007	Oui	2183	20070173	réforme (destruction)	1 120,75 €	4	- €
27 micro-ordinateurs HP DC7800	2008	Oui	2183	20080158	réforme (destruction)	18 364,14 €	4	- €
1 baie 42U Dell	2009	Oui	2183	20090286	réforme (destruction)	1 022,50 €	4	- €
bureau 140:180 gris ref 35511	1999	Oui	2184	19990203	réforme (destruction)	437,57 €	5	- €
angle 90 arrondi gris	1999	Oui	2184	19990204	réforme (destruction)	99,28 €	5	- €
voile de fond gris pour angle	1999	Oui	2184	19990205	réforme (destruction)	49,64 €	5	- €
2 chaises bureautique	2000	Oui	2184	20000207	réforme (destruction)	266,20 €	2	- €
chaise bureautique	2000	Oui	2184	20000210	réforme (destruction)	224,26 €	2	- €
complement demi rond	2000	Oui	2184	20000211	réforme (destruction)	185,98 €	2	- €
2 fauteuils cuir noir	2000	Oui	2184	20000212	réforme (destruction)	674,62 €	5	- €
armoire	2000	Oui	2184	20000213	réforme (destruction)	257,62 €	5	- €
CRICS CLES EN CROIX	1997	Oui	2188	19970124	réforme (destruction)	1 442,23 €	10	- €
COFFRET SERRE JOINT	1997	Oui	2188	19970125	réforme (destruction)	393,85 €	10	- €
MAT TIFOR ET CALES	1997	Oui	2188	19970126	réforme (destruction)	4 098,09 €	10	- €
ENSEMBLE SOUDAGE	1997	Oui	2188	19970127	réforme (destruction)	639,02 €	10	- €

1 Jeu de cales BXC3	1998	Oui	2188	19980171	réforme (destruction)	174,66 €	15	- €
1 Triangle Triflash	1998	Oui	2188	19980172	réforme (destruction)	435,74 €	15	- €
8 Cônes de 50 cm	1998	Oui	2188	19980173	réforme (destruction)	95,60 €	15	- €
23 bouteilles	1998	Oui	2188	19980174	réforme (destruction)	4 930,39 €	15	- €
postes housse chargeur	1998	Oui	2188	19980177	réforme (destruction)	5 921,55 €	10	- €
2 Tire fort 1600 kg, 25 m	1998	Oui	2188	19980184	réforme (destruction)	1 323,75 €	10	- €
Coffret de douilles 1/4	1998	Oui	2188	19980187	réforme (destruction)	159,38 €	10	- €
Cric rouleur 2 t chassis long	1998	Oui	2188	19980188	réforme (destruction)	321,75 €	10	- €
Cric rouleur 5 tonnes	1998	Oui	2188	19980189	réforme (destruction)	678,42 €	10	- €
kit radio pour masque	1998	Oui	2188	19980234	réforme (destruction)	4 374,24 €	10	- €
echafaudage baby ref 135	1999	Oui	2188	19990234	réforme (destruction)	901,80 €	10	- €
echelle a coulisse	1999	Oui	2188	19990235	réforme (destruction)	202,42 €	10	- €
ensemble de douche	1999	Oui	2188	19990237	réforme (destruction)	1 470,83 €	7	- €
1 compresseur 100l a courroie	1999	Oui	2188	19990240	réforme (destruction)	593,11 €	7	- €
4 nettoyeurs hp	1999	Oui	2188	19990241	réforme (destruction)	2 426,87 €	7	- €
1 servante complete	1999	Oui	2188	19990243	réforme (destruction)	1 101,28 €	7	- €
1 coffret pl	1999	Oui	2188	19990244	réforme (destruction)	427,46 €	7	- €
parcours sportif n 2	1999	Oui	2188	19990252	réforme (destruction)	3 943,66 €	7	- €

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDBITS.  
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

FAIT A LIMOGES, LE **4 NOV. 2020**



Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

*(Signature)*  
Pierre BILARD

